



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

08 DEC. 2016

Dossier complet le

- 2 JAN. 2017

N° d'enregistrement

2016 - 2257

1. Intitulé du projet

Projet de création du lotissement d'habitat "Les Rouettes 2"

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SA SIPO PHILAM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CANTIN, Nicolas, Responsable du développement des sociétés SIPO et PHILAM

RCS / SIRET

430273117700021

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|--|---|
| 33° Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération. | <ul style="list-style-type: none"> - Surface hors œuvre nette du projet actuel = 20 545 m² - Surface hors œuvre nette du projet actuel + lotissement existant = 29 454 m² (superficie supérieure ou égale à 10 000 m² et inférieure à 40 000 m²) - Surface terrain d'assiette du projet actuel = 5,9594 ha - Surface terrain d'assiette du projet actuel + lotissement existant = 8,5639 ha (superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha) |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La société SIPO-PHILAM souhaite réaliser l'extension du lotissement "Les Rouettes 1" qui se situe dans la partie Est du bourg de Brétignolles-sur-Mer (PA 08503212C0004 en date du 20 Déc. 2012). Le projet d'extension dénommé "Les Rouettes 2" est placé dans le prolongement Sud-Ouest du lotissement existant. Il comprend la réalisation de 103 lots destinés à un habitat individuel (103 logements) et 1 lot réservé à de l'habitat groupé (47 logements). Le projet comprend des voiries de desserte, des espaces verts et un bassin de rétention écologique et paysager.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement consiste à réaliser un lotissement à usage d'habitat dans un secteur ouvert à l'urbanisation dans la continuité de l'urbanisation existante. Le projet est établi en conformité avec les règles d'urbanisme actuellement en vigueur mais il intègre également les orientations et règlement du futur PLU (notamment les objectifs de forte densité de logements). Ainsi, le schéma d'aménagement est motivé par la volonté d'obtenir ce résultat tout en proposant des parcelles à lotir les plus accueillantes possibles.

Un lot est réservé à l'habitat groupé. Il s'agit de l'emplacement profitant des plus belles perspectives sur le bourg et sur la campagne. Par ailleurs, il est encadré par un boisement de pins existants et une bande boisée à planter sur un talus. La dimension, le dessin et les possibilités d'accès de cette parcelle permettront le maximum de projets architecturaux.

Le reste du lotissement est découpé en parcelles dont les façades varient entre 11m et 14m. L'implantation de ces parcelles à lotir respecte les courbes de niveaux, quand cela est possible, pour constituer un étagement de la lecture du site depuis l'angle Ouest (en venant du bourg) et pour apporter un meilleur ensoleillement aux maisons.

Un grand espace vert structurera le lotissement. Son implantation et sa dimension permettront de relier les espaces aux abords des rives des deux émissaires hydrauliques se rejoignant dans l'angle Ouest du site. Il contribuera au maillage de la trame verte du bourg. Le recueil des eaux de pluies convergera vers un bassin de rétention situé le long du ruisseau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Phase 1

- o Décapage terre végétale
- o Terrassement des voies et du bassin
- o Pose des réseaux EU et EP et ouvrage bassin
- o Empierrement couche de fondation
- o Pose des réseaux souples
- o Empierrement sommaire et mono couche

Phase 2

- o Construction des habitations

Phase 3

- o Pose des bordures
- o Empierrement et réglage
- o Pose des luminaires
- o Revêtement
- o Plantations
- o Signalisation

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit d'un lotissement d'habitat classique. Les espaces verts collectifs et les voiries seront rétrocédées à la commune qui en assurera la gestion.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager
- Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (rubriques 2.1.5.0. et 3.2.3.0.). Dépôt en décembre 2016.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|--------------------------------|-----------------------|
| Superficie globale du projet : | 59 594 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue des Rouettes,
85470, Brétignolles-sur-Mer

Coordonnées géographiques¹

Long. 46 ° 37 ' 36 " 9 Lat. 1 ° 50 ' 49 " 9

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet se situe sur des terres agricoles inexploitées. En date du passage sur le site le 26 mars 2015, les terrains du projet étaient occupés par des prairies et des friches. Un chemin de terre longe et traverse le site de part en part.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

L'urbanisme sur la commune de Brétignolles-sur-Mer est actuellement régi par un POS. Ce dernier a été approuvé le 11 mai 1998 et sa dernière modification date du 15 mai 2012 (modification n°2.6). Les parcelles du projet sont classées actuellement en 1NA (zone d'urbanisation future qui peuvent admettre la réalisation d'opérations d'aménagement d'ensemble ou de constructions compatibles avec un aménagement cohérent de la zone tel qu'il est défini par le présent règlement). La commune vient de lancer la réalisation du PLU. Le Conseil municipal du 28 juillet 2016 a arrêté le projet de PLU qui vient d'être transmis aux personnes publiques associées pour avis. A l'issue d'un délai de 3 mois, et au vu des avis émis, le Maire pourra engager la procédure d'enquête publique.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non
(dans le cadre du PLU mais ce dernier n'est pas encore validé)

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Brétignolles-sur-Mer |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPRL Pays de Monts - Arrêté de prescription du 6 juillet 2012 - Arrêté de prorogation du 9 juin 2015 |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sur la commune de Brétignolles-sur-Mer, aucun site pollué n'est recensé dans la base de données BASOL. Sur la commune, plusieurs sites pollués sont recensés dans la base de données BASIAS et sont situés dans le centre bourg, en aval du projet et 500m à l'Ouest. |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | ZPS : FR5212010, Dunes, Forêt et Marais d'Olonne : 2,3 km FR5212015, Secteur marin de l'île d'Yeu : 2,2 km ZSC : FR5200656 Dunes, Forêt et Marais d'Olonne : 2,3 km FR5200655 Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay : 3,7 km |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Dolmen dit "La Pierre Levée de Soubise" : 1,6 km |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Ce lotissement comprend la création de 150 logements (soit 450 Equivalent-Habitant) dont la consommation d'eau potable est évaluée à 67,5 m ³ /j (150 L/EH/j). |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les remblais et déblais seront optimisés afin de limiter les imports-exports de matériaux. La création du bassin de rétention et des chaussées risque cependant d'engendrer un excédent de terre qu'il conviendra d'évacuer. |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La végétation sur l'ensemble de la zone d'étude est une végétation caractéristique de milieux mésophiles. Les friches arbustives et herbacées qui se développaient sur ce site ont fait l'objet d'un nettoyage début 2016 afin de permettre d'identifier et repérer les arbres et permettre l'accès pour le relevé topographique. Les habitats identifiés ne correspondent pas à des habitats d'intérêt communautaire. Il n'a pas non plus été observé d'espèces végétales protégées ou d'intérêt communautaire dans le cadre de l'inventaire réalisé par OCE en 2012 et par A+B en 2015. |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Au vu du traitement qualitatif des eaux pluviales mis en oeuvre sur ce projet ainsi que la distance des périmètre Natura 2000, le projet ne constitue pas un risque sur ce milieu naturel protégé, présent en aval. |

| | | | | |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le projet se situe sur des terres agricoles inexploitées. En date du passage sur le site le 26 mars 2015, les terrains du projet étaient occupés par des prairies et des friches. Un chemin de terre longe et traverse le site de part en part.</p> <p>D'après Corine Land Cover 2012, le site est composé de "Systèmes culturaux et parcellaires complexes".</p> <p>Le site n'est pas répertorié dans le Registre Parcellaire Graphique de 2012.</p> |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Vendée (édition 2012), la commune de Brétignolles-sur-Mer est concerné par le risque transport de matières dangereuses, comme toutes les communes du département. Il n'y a cependant pas de grands axes de circulations aux abords du projet.</p> |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>D'après le BRGM et la carte du risque de remontée de nappe sode, la partie Ouest du projet est situé en zone de nappe sub-affleurante et la partie Sud en sensibilité forte.</p> <p>Il est important de noter que les cartes de sensibilité aux remontées de nappes sont établies uniquement au moyen d'une modélisation établie à l'échelle nationale et ne font pas l'objet de relevés de terrains. Aucune disposition réglementaire ou servitude d'utilisation du sol ne découle de ce porter à connaissance.</p> |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les effluents domestiques issus du projet seront traités par la station d'épuration intercommunale "BREM BRETIGNOLLES - Le Brandeau".</p> |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les travaux d'aménagement sont susceptibles de générer des nuisances modérées (engins de chantier).</p> <p>A l'issue des travaux, ce lotissement à vocation d'habitat n'est pas susceptible d'engendrer des nuisances sonores.</p> |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Durant la phase chantier, la circulations des engins et le terrassements peuvent entrainer des vibrations mais cette situation reste limitée dans le temps (temporaire).</p> |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le lotissement sera équipé de luminaire pour l'éclairage de la voirie. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Pollutions | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pendant les travaux, de tels rejets pourront être produits par les engins de chantier. Après les travaux, les rejets aériens seront limités à ceux issus de la circulation des véhicules sur la voie de circulation et les parkings. |
| | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet entraîne une imperméabilisation partielle de surfaces actuellement non imperméabilisées (voiries, toitures). Les rejets hydrauliques proviendront des eaux de ruissellement et seront orientées vers un dispositif de rétention adapté (bassins de rétention écologique et paysager) afin de réguler et traiter les rejets vers l'aval. Ce rejet sera localisé dans le ruisseau des Rouillères situé au Nord du projet. |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 67,5 m ³ /j d'eaux usées seront générés par les logements du lotissement (150 L/EH/j). Elles seront collectées puis envoyées à la station d'épuration communale dont la capacité épuratoire permettra de traiter ces effluents. Au regard du traitement qualitatif des eaux pluviales, le rejet pluvial issu du lotissement, n'est donc pas susceptible de présenter de risques majeurs pour le milieu récepteur. La collecte des ordures ménagères se fera au porte à porte. |
| | | | | |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pris en compte dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation du futur PLU. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe sur des terres agricoles inexploitées. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le rejet pluvial traité et régulé du lotissement les Rouettes 1 est aussi situé dans le ruisseau des Rouillères, 250 m en amont.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site concerné par le projet est classé actuellement au POS en zone à urbaniser. Le PLU en cours a confirmé le besoin et la pertinence de conserver cette zone d'habitat future. Le projet a suivi les Orientations d'Aménagement et de Programmation établies (cf. Annexe 6). Il s'inscrit dans une continuité logique de la première opération d'aménagement réalisée (Les Rouettes 1). Les enjeux environnementaux de ce site portaient essentiellement sur la thématique de l'hydraulique. En effet, le terrain du projet ne se situe sur aucun zonage écologique et ne compte aucune zone protégée à proximité. Aucune zone humide n'y a été identifiée. Vis-à-vis de l'hydraulique, il se situe en amont du bourg, et sa façade Ouest se situe le long d'un petit ruisseau. L'ouvrage de rétention prévu permet de réguler les eaux pluviales qui seront générées par l'imperméabilisation du site. Ce bassin est aménagé de manière paysagère et écologique, à proximité du ruisseau. Le projet fait l'objet d'un dossier d'incidence Loi sur l'Eau qui développe toute cette thématique. Ce dossier de déclaration vient d'être déposé à la police de l'eau. Au regard de l'ensemble de ces éléments, il ne nous paraît pas justifié de recourir à une étude d'impact pour ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|---|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | X |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | X |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | X |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | X |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | X |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| Annexe 6 : Extrait des Orientations d'Aménagement et de Programmation du futur PLU de Brétignolles-sur-Mer. |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Challans

le,

29/11/2016

Signature


SIPO
Philippe
ANCIEN CONSEILLER MUNICIPAL
 Tél. 02 51 21 49 53 - 06 14 59 11 08 - Fax: 02 51 22 07 06
 agencsipo@orange.fr
 6, rue le Corbusier - Les Plessées
 85180 LE CHATEAU D'OLONNE
 B.P. 11850 - 85118 LES SABLES D'OLONNE CEDEX
Profil Le Plessées-sur-Mer 9, 10 et 1177 - Tél: 02 51 22 07 06 - APN 48982